

a.161.1.Arabie séoudite - MI/gd

Berne, le 29 novembre 1957

distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Création d'une représentation
diplomatique permanente en
Arabie séoudite

Historique

Par Arrêté fédéral du 21 mars 1956, le Conseil fédéral a été autorisé à créer entre autres une mission diplomatique en Arabie séoudite. Dans sa séance du 14 juillet 1956, le Conseil fédéral décida d'établir des relations diplomatiques avec le Royaume d'Arabie séoudite et d'accréditer, dès que possible, à Djeddah le Ministre de Suisse au Caire. M. Pahud, nommé le 7 septembre 1956 en qualité d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse en Arabie séoudite avec résidence au Caire, présenta, le 31 mai 1957, ses lettres de créance au Roi Séoud. Entre-temps, l'Arabie séoudite ouvrit une Légation à Berne ayant à sa tête un Ministre résidant en notre pays (8 novembre 1956).

Seule la question de la création d'une représentation permanente en Arabie séoudite reste ouverte. La décision à prendre en la matière est purement administrative. A la suite de démarches pressantes faites auprès de lui par le Ministre d'Arabie séoudite à Berne, le Département câbla à M. Pahud lorsqu'il se trouvait en Arabie séoudite:

"Désireux témoigner Gouvernement Arabie séoudite prix qu'attachons développement relations, vous autorisons l'informer notre intention ouvrir au plus tard année prochaine Chancellerie légation Djeddah. Veuillez dès maintenant réunir tous renseignements utiles en vue réalisation pratique ce projet."

* *
*

- 2 -

Le Département politique est maintenant en possession des éléments permettant d'apprécier le problème dans son ensemble. Qu'il soit précisé d'emblée que faute de ressortissants suisses résidant à Djeddah d'une façon plus ou moins permanente, il n'est guère possible de nommer un agent consulaire ou un consul honoraire. Une telle solution doit donc être écartée. D'ailleurs, elle ne correspondrait pas au désir du Vorort qui avait demandé l'envoi à Djeddah d'un agent de carrière. Vu les dépenses extrêmement élevées qu'impliquerait l'entretien d'une mission permanente en Arabie séoudite, le Département croit devoir exposer en détail les arguments pour et contre l'ouverture d'un tel poste:

A. Arguments pour:

- 1) Le Ministre d'Arabie séoudite à Berne saisit chaque occasion pour exprimer, directement ou par l'entremise de tiers, le désir de son pays de voir la Suisse ouvrir une mission permanente à Djeddah. Il est cependant difficile de dire si le Ministre parle en son nom personnel ou en celui de son Gouvernement. Il en va de même lorsqu'il fait allusion à la fermeture éventuelle de la Légation d'Arabie séoudite à Berne si la Suisse n'ouvrait pas une mission permanente à Djeddah. Le Roi, toutefois, lors de son récent séjour en Suisse aurait exprimé son étonnement de constater que nous n'avions pas de représentant permanent à Djeddah (cette information a été transmise au Département politique par le Ministre d'Arabie).
- 2) Le Vorort, qui avait été consulté en 1955 déjà sur la forme qu'il conviendrait de donner à nos relations diplomatiques avec l'Arabie séoudite, proposait d'y accréditer notre chef de mission au Caire et d'installer à Djeddah un agent de carrière. L'Arabie pourrait en effet devenir un marché intéressant pour l'industrie des machines et des textiles. Les ressources financières substantielles que ce pays tire de l'exploitation du pétrole lui permettent de procéder à une certaine industrialisation. Si l'industrie suisse voulait concourir à chance égale sur ce marché susceptible de développement, elle ne devrait pas arriver trop tard et ses efforts devraient être soutenus le plus tôt possible par une représentation officielle sur place.
- 3) Les Suisses résidant en Arabie séoudite sont au nombre de 13 à Djeddah, 15 à Ryhad et 4 à Dahran. La plupart sont de jeunes techniciens (venant des maisons Brown Boveri, Sulzer, Oerlikon, Escher Wyss) de moins de 25 ans qui, pour se constituer quelques économies, s'astreignent pendant deux ou éventuellement quatre ans à une existence extrêmement dure et dénuée de tout agrément: prohibition de tout alcool, interdiction de la musique, inexistence de cinémas, théâtres, restaurants ou cafés, enfin, menace permanente du complet arbitraire de la police et des tribunaux religieux qui prononcent sans appel les peines les plus sévères aussi bien pour les étrangers que pour les indigènes (emprisonnement et bastonnade, transformés en expulsion immédiate et sans appel à l'égard des étrangers). L'arbitraire de la justice pro-

voque chez les étrangers, surtout en l'absence d'une protection consulaire ou diplomatique, un sentiment d'insécurité. Relevons à ce propos qu'un ressortissant suisse dirigeant une usine électrique à Djeddah s'est décidé à renouveler son contrat, uniquement lorsqu'il apprit de M. Pahud notre intention d'installer une représentation permanente en Arabie.

- 4) Etant donnés les événements du Proche-Orient, il peut paraître judicieux de développer notre réseau dans cette région. L'importance économique et politique grandissante de l'Arabie, la position du Roi Séoud aux yeux des musulmans en tant que gardien des lieux saints de La Mecque et le rôle de médiateur et pacificateur qu'il s'efforce de jouer entre les pays arabes, peuvent faire de Djeddah un poste d'observation politique intéressant. Vu la tension latente entre l'Arabie et l'Egypte, on est même en droit de se demander si, à la longue, notre Ministre auprès du Roi Séoud pourra continuer à résider au Caire.

B. Arguments contre:

- 1) Selon M. l'Ambassadeur Pahud, il ne conviendrait pas de se faire trop d'illusions quant à l'importance des possibilités de notre expansion économique. A part les Etats-Unis, exploitant les ressources pétrolières, seules l'Allemagne et la maison hollandaise Philips s'efforcent de s'introduire activement sur le marché séoudien. La classe de la population pouvant s'intéresser à des produits de qualité est fort restreinte. Toutefois, notre horlogerie restera certes sans concurrence; l'écoulement de nos textiles et produits pharmaceutiques pourrait être développé; notre industrie des machines devrait pouvoir profiter d'affaires intéressantes, notamment dans le domaine de l'équipement d'entreprises hydro-électriques.
- 2) Toujours d'après M. Pahud, l'observation politique, qui se heurte déjà à la susceptibilité et à la méfiance innées des Arabes, semble être rendue plus difficile encore par l'existence de deux capitales: les affaires étrangères et le corps diplomatique sont stationnés à Djeddah, alors que le Roi et son Conseil des ministres résident à Ryhad.

La structure politique actuelle, qui repose sur le pouvoir absolu du Roi, peut être considérée comme assez solide; résistera-t-elle cependant à l'évolution rapide que produit dans les moeurs et les esprits l'extraordinaire afflux de richesses dû au pétrole? Si l'armature monarchique venait à s'écrouler prochainement, ce serait le chaos complet.

- 3) Les missions diplomatiques accréditées à Djeddah sont au nombre de 24 (sans les Ambassades de Grande-Bretagne et de France, vu la rupture des relations diplomatiques entre ces deux pays et l'Arabie séoudite). Des pays européens représentés, les seuls dont le chef de mission réside à Djeddah sont l'Espagne (Ambassade), l'Italie, l'Allemagne occidentale et la Belgique (Légations). Les 15 autres missions permanentes dirigées par un chef

- 4 -

de poste résidant à Djeddah sont celles des Etats-Unis, des pays d'Asie et d'Afrique. 4 pays (la Libye, l'Argentine, la Grèce et le Japon) se trouvent dans la même situation que la nôtre, c'est-à-dire sans aucune installation permanente à Djeddah. Les Pays-Bas et la Finlande sont représentés par un Consul honoraire.

- 4) L'aspect financier est de poids. L'Arabie compte parmi les pays les plus chers au monde et aux conditions de vie les plus difficiles (climat torride, absence de possibilités de délasserment intellectuel ou physique, fanatisme musulman). M. Pahud nous a fourni certaines données précises:

Les salaires minima versés à des Européens - logement à la charge de l'employeur - sont pour les ingénieurs 1000 \$ et pour les techniciens 600 \$ par mois. Le représentant de la Swissair (séjournant à Dahrán ayant un climat moins mauvais que Djeddah), âgé d'une trentaine d'années, touche des appointements mensuels de Fr 4'500.-; il bénéficie de 2 mois de vacances chaque année plus 15 jours "d'arrêt de travail" tous les 3 mois avec obligation de se rendre dans un pays plus tempéré.

Il n'existe pas d'immeubles locatifs à Djeddah. Selon M. Pahud, il conviendrait d'envisager pour l'installation de notre mission permanente, soit une villa pouvant loger à la fois notre personnel et la chancellerie, soit deux villas, si possible dans la même enceinte. Les loyers oscillaient, en juin 1957, entre 12 et 15'000.- Fr par an pour des villas généralement assez petites, de construction négligée et entourées d'un minuscule jardin. Il est cependant très douteux qu'il soit possible de trouver des logements convenables à ces conditions. En outre, il serait indispensable de munir les bureaux et les logements d'installations d'air conditionné.

Il est interdit aux étrangers (même aux Gouvernements) d'être propriétaires de terrains. En nous signalant ce fait, le Ministre d'Arabie à Berne a offert de mettre à notre disposition un de ses propres terrains et d'y faire construire un immeuble à notre convenance qu'il nous louerait. Nous ne saurions toutefois envisager cette solution qui ferait de la Confédération la locataire d'un diplomate accrédité auprès d'elle !

Projet d'organisation du poste et budget annuel approximatif

S'il était décidé d'ouvrir une mission permanente à Djeddah, il conviendrait de le faire bien. De toute façon, l'entretien d'une telle mission sera fort coûteux; le personnel qui y sera attribué devra être fréquemment relevé, ce qui ne manquera pas, à la longue, de poser de sérieux problèmes. Ce serait un gaspillage d'argent et d'agents que de mettre sur pied une représentation insuffisamment équipée incapable de donner les résultats escomptés au point de vue économique et politique.

L'agent de carrière appelé à diriger le poste de Djeddah devrait avoir un statut diplomatique et un certain "standing" pour pouvoir accéder aux personnalités qui entourent le Roi.

- 5 -

En outre, il conviendrait de mettre sur pied un régime de vacances spécial en s'inspirant par exemple de la pratique suivie par Swissair. Ceci obligerait le Département à étoffer le poste d'agents interchangeable de manière à éviter des solutions de continuité. Les transferts devraient se faire à un rythme accéléré (tous les deux ans).

On pourrait prévoir l'organisation et le budget annuel approximatif ci-après:

Ministre résidant au Caire

1 agent diplomatique fonctionnant comme chargé d'affaires a.i. (mêmes appointements que le Conseiller de la Légation d'Allemagne, qui toutefois n'est pas chargé d'affaires a.i.)	Fr 80'000.- env.
1 chancelier (mêmes appointements que le chancelier de la Légation d'Allemagne)	Fr 50'000.- env.
1 traducteur-interprète à engager sur place	Fr 20'000.- env.
1 secrétaire masculin (il faut renoncer à l'idée d'envoyer une demoiselle à Djeddah)	Fr 20 à 30'000.- env.
Location de 2 villas (chancellerie et résidence) et frais accessoires	Fr 40'000.- au moins
Gardiens de nuit, jardinier, garçon de course (environ Fr 400.- par mois chacun)	Fr 20'000.- env.
Frais de remplacements temporaires et de déplacements	Fr 50'000.- au moins
Total	Fr 290'000.- env.

Ce budget, qui n'est qu'un ordre de grandeur minimum à prendre en considération, ne tient pas compte des frais d'installation de la chancellerie et de la résidence, de l'équipement des locaux en appareils d'air conditionné, de l'acquisition et du transport de mobilier et matériel de bureau, etc.

* *

*

Le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r

que la présente question fasse l'objet d'un échange de vues.

M. A. Scamini

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL